



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 février 2019**

**Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BOUVARD, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, ROUSSEAU, TARTINVILLE.

**Autres personnalités :** Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire.

**Absents excusés :**

**Bureau :** M. BRUNEAU.

**Autres personnalités :** Mme DUBOIS, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, M. GUILLAUME, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme BEVILLON, Mme REYT, Conseil régional.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 janvier 2019
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Natura 2000 : suivi d'un essai de pâturage ovin sur la Vallée de l'Essonne
- Opération « Salon job d'été et alternance » 2019 : demande de subvention au Conseil départemental du Loiret
- Indemnisation des frais kilométriques
- Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille Mme la Sous-préfète, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, et les élus. Elle excuse M. BRUNEAU, Maire de Sermaises mais le remercie de la mise à disposition de la salle. Son adjointe, Mme Chantal AUVRAY, étant présente pour nous accueillir.

Mme BEVIERE donne lecture du pouvoir reçu :

M. BRUNEAU donne pouvoir à M. BOUVARD.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 janvier 2019**

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du mois de janvier : dossiers CRST (MAM Jouy en Pithiverais, travaux d'accessibilité Estouy), bilan à mi-parcours : premiers échanges sur les points à modifier.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention**

**- « Création d'une chambre froide », Denis RENARD (EARL de la Renardière).**

Denis RENARD est exploitant à Outarville, en production de grandes cultures et légumes de plein champ, sous certification AB, depuis 2001. Il est également adhérent à l'association Bio Centre Loire.

Il souhaite gagner en autonomie en créant un stockage réfrigéré sur l'exploitation. Aujourd'hui, il est fait appel à des prestataires pour ce stockage, ce qui induit un grand nombre de déplacements. La création de cet outil permettra de gagner en efficacité dans la production et la commercialisation BIO.

La chambre froide sera isolée par panneaux sandwichs.  
L'exploitation sur place permet de réduire l'empreinte carbone de l'exploitation.  
Le gain en productivité permet en outre, l'embauche d'un salarié à temps partiel.

Le projet prévoit les investissements suivants :

- chambre froide
- centrale de refroidissement
- installation électrique dédiée.

Le coût HT du projet s'élève à 78 919,36 €  
Les dépenses éligibles s'élèvent à 78 919,36 €  
La subvention régionale demandée est de 27 600,00 €, soit 35 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

David VOYER précise qu'il est envisagé un abondement de 60 000 € sur cette action.

**- « Diversification agricole en trufficulture », EARL MARCILLE Frères.**

Dans un contexte agricole difficile, avec une fluctuation très importante du revenu dégagé par l'exploitation, il apparaît aujourd'hui primordial de diversifier l'activité pour assurer la pérennité de l'entreprise.

L'EARL Marcille frères souhaite donc valoriser une parcelle non productive qui était en jachère depuis très longtemps, du fait de son faible potentiel agronomique. Après analyse spécifique du sol, ce type de terre, très pauvre, convient parfaitement à la production truffière.

La truffe est un produit qui connaît un cours stable, avec de nombreux débouchés au niveau national. Le potentiel de vente est important car la production est toujours inférieure à la demande.

Le projet créera également un nouvel espace « verger », qui favorisera la biodiversité.

1 hectare sera consacré à cette production, qui est estimée à 10 kg/an (à partir de la 10<sup>ème</sup> année).

La vente se fera en direct à la ferme, auprès des épiceries fines locales et des magasins de produits locaux.

L'entretien de la parcelle se fera mécaniquement, donc sans aucun produit phytosanitaire.

Le coût HT du projet s'élève à 8 058,84 €  
Les dépenses éligibles s'élèvent à 8 058,84 €  
La subvention régionale demandée est de 2 000,00 €, soit 25 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

David VOYER précise qu'il est envisagé un abondement de 90 000 € sur cette action.

**- « Aménagement d'un terrain multisports à Vrigny », Commune de Vrigny.**

La commune de Vrigny dispose, en équipements sportifs, d'un terrain de football et d'un court de tennis. Elle souhaite diversifier son patrimoine par la création d'un terrain multisports sur son territoire.

Un tel équipement manque sur la commune, qui est le siège d'un regroupement scolaire de 8 classes d'école primaire.

Ce terrain multisports aurait donc pour vocation d'accueillir les élèves de l'école pour la pratique d'éducation sportive. Cet investissement répond à une demande forte de la part des enseignants car cet espace sera situé non loin de l'établissement scolaire de la commune.

Cet équipement permettra aussi l'activité de loisirs des jeunes de la commune en dehors des horaires scolaires.

Le coût HT du projet s'élève à 108 525,54 € (compris l'acquisition du terrain nécessaire à cette installation).  
Les dépenses éligibles s'élèvent à 108 525,54 €  
La subvention régionale demandée est de 21 700,00 €, soit 20 %.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**Natura 2000 : suivi d'un essai de pâturage ovin sur la Vallée de l'Essonne**

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle l'historique du projet de pâturage extensif, en précisant qu'un accompagnement d'un éleveur est mis en place pour pérenniser son activité. La dernière phase se tient en 2019,

qui est effectivement une année charnière. L'éleveur, Alexis DURAND, qui prend la suite de M. SYL, qui ne peut donner suite en raison de son éloignement géographique, devra être autonome dès 2020.

Le plan de pâturage est préparé par BIOTOPE, en lien avec le dispositif Natura 2000.

Après avoir obtenu un avis de principe de la DREAL et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), le PETR peut aujourd'hui solliciter les subventions permettant de financer cette ultime phase test.

M. GUERINET remercie les services de l'Etat pour leur accompagnement financier et technique. Il insiste sur la notion de mise à disposition des terrains et parcelles, ce qui permet de rendre viable économiquement, à terme, la démarche de pâturage extensif.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Opération « Salon job d'été et alternance » 2019 : demande de subvention au Conseil départemental du Loiret**

Mme BEVIERE rappelle que cette opération avait déjà été évoquée lors d'un Bureau, en décembre 2018. Ce projet, porté initialement par les deux Points Info Jeunesse (PIJ) des CC du Pithiverais et du Pithiverais Gâtinais, a été revu en 2019. Afin d'élargir cette action à la CC Plaine du Nord Loiret, à ce jour dépourvue de PIJ, il a été envisagé de faire porter l'action par le PETR, ce qui correspond donc au bassin d'emploi.

L'organisation pratique du forum reste partagée entre les PIJ, le PETR et les partenaires.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Mme DAUVILLIERS regrette de pas avoir été informée, au préalable, de ce changement de maître d'ouvrage. David VOYER indique qu'une réunion avait été organisée dernièrement au PETR, afin de, précisément, faire le point sur les besoins organisationnels, financiers et de communication. Les référents des 2 PIJ étaient présents et rien ne laissait penser qu'ils n'avaient pas l'aval de leurs élus respectifs ou qu'ils n'avaient pas, en interne, déjà évoqué ce projet avec leurs référents.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Indemnisation des frais kilométriques**

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit ici de mettre à jour la délibération prise il y a plusieurs années, notamment pour la prise en compte du point de départ et d'arrivée au siège social du PETR, soit le 48 bis Faubourg d'Orléans et non plus le 16 avenue de la République.

Les barèmes de remboursement restent ceux en vigueur.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires**

Mme BEVIERE indique qu'il n'est pas envisagé d'augmenter la cotisation pour les Communautés de communes, soit 3,25€/habitant.

Elle indique cependant les fluctuations de populations entre les différents EPCI. La CC du Pithiverais perd 76 habitants. Pithiviers continue de perdre de la population (-118). La CCDP représente 47% de la population du PETR (-0,2%), avec 30 028 habitants. La CC Pithiverais Gâtinais gagne de la population (+ 101). Le Malesherbois gagne 42 habitants. La CCPG représente 42% de la population du PETR (+0,2%), avec 26 665 habitants. La CC Plaine du Nord Loiret gagne de la population (+17). La CCPNL représente 11% de la population du PETR (+0,02%) avec 7 020 habitants.

- CRST. Ouverture et fermeture de mesures.

Mme BEVIERE rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de travailler au bilan à mi-parcours du contrat 2014-2022, ce qui permet de réorganiser les enveloppes financières en fonction des besoins identifiés sur le territoire. L'objectif est de pouvoir abonder les mesures déficitaires et de diminuer les enveloppes qui ne seront pas consommées (ex. mesure habitat pour les bailleurs), tout en respectant l'économie générale du contrat et en tenant compte des % minimums intervenant sur les axes biodiversité et isolation.

Depuis le Bureau de janvier, cinq réunions de concertation ont eu lieu ; une par communauté de communes, une pour la ville centre de Pithiviers, une avec la Chambre d'agriculture du Loiret et la FD CUMA du Loiret. La réunion avec les bailleurs sociaux a eu lieu en décembre 2018.

Mesure 5-4 « Projet alimentaire de territoire et système alimentaire territorialisé ». La concertation confirme la proposition du Bureau d'ouvrir cette mesure pour permettre le financement du projet de cuisine centrale de la CC Plaine du Nord Loiret dans les locaux de l'ancien collège de Bazoches-les-Gallerandes.

Mesure 23 « Espaces publics ». La concertation confirme l'ouverture de la mesure aux bailleurs sociaux.

Mesure 29-1 « Rénovation urbaine (hors PNRU) » et mesure 30 « Vélo utilitaire ». La concertation accorde à la ville de Pithiviers la migration des 142 000 € et 120 000 € vers la mesure 35-3 « Eclairage public ».

Le Bureau du PETR souhaite cependant un engagement de Pithiviers à consommer cette enveloppe.

La mesure 30-5 « Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture », 30-6 « Soutenir les expérimentations de territoire en transition » et 33 « Biodiversité domestique » restent inactives.

La mesure 31 « Trame verte et bleue » n'est pas modifiée, les bailleurs restent inéligibles.

Mesure 36-4 « Géothermie sur sondes verticales ». A la suite de la concertation, il est proposé d'ouvrir la mesure, bien qu'aucun projet ne soit recensé actuellement. Accord du Bureau.

- Contrat Global d'Action Essonne amont.

Mme BEVIERE rappelle que l'enjeu est de construire une nouvelle contractualisation avec l'AESN, par ailleurs différente de la précédente période 2014-2018. Un contrat « rivière » serait élaboré directement entre l'AESN et le SMORE.

Les critères et les thématiques diffèrent, ce qui oblige le territoire à concerter le plus largement possible. Des ateliers sont prévus courant mars.

- SAGE Nappe de Beauce.

L'AESN a envoyé très récemment un courrier précisant l'absence de financement de l'animation du SAGE pour l'année 2019, mais que les études et la communication continueraient d'être financées.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) pourrait compenser en augmentant sa part de financement à hauteur de 70% maximum. Resterait donc 5% à financer pour équilibrer le budget du SAGE.

Compte tenu que le périmètre du SAGE dépasse largement celui du PETR, il est hors de question que ce différentiel reste à la charge du PETR. La Présidente propose aux 4 syndicats de rivière, dont le SIARCE, compétents sur le territoire de l'AESN, de prendre en charge, à parts égales, ces 5%. Elle a obtenu un accord de principe de ces derniers.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Mme BEVIERE rappelle que les demandes de solde doivent être réceptionnées par les services de la DREAL avant le 19 mai 2019 (un dimanche). Etant donné que c'est le PETR qui doit envoyer, après vérification, ces demandes de solde, il n'y a pas de temps à perdre dans la récupération des justificatifs de dépenses. Passé ce délai du 19 mai, la subvention sera perdue.

- Certificats d'Economie d'Energie (CEE). En parallèle des fonds TEPCV, Mme BEVIERE rappelle que le territoire bénéficie d'une enveloppe de 975 000 € de travaux éligibles, financés par des fonds privés à hauteur de 108%. A ce jour, 51 % des projets sont déposés auprès du pôle national, soit environ 580 000 € de subventions, 7% sont prêts à être déposés. Le solde interviendra dans les prochaines semaines à réception des derniers documents administratifs. La Présidente précise que le dernier dossier complet bloque l'ensemble de la démarche. Elle compte donc sur la vigilance des élus pour que les dossiers complets soient adressés rapidement.

- Contrat de ruralité. Mme BEVIERE indique que l'appel à projets 2019 devrait être lancé dans les prochaines semaines. Mme la Sous-préfète précise qu'elle attend encore les informations sur les dotations allouées au territoire.

## Affaires diverses

Dates des prochaines réunions.

Le prochain Bureau se tiendra à 16h le jeudi 21 mars à Chambon-la-Forêt, suivi du Comité syndical où sera voté le budget.

- Site Remarquable du Goût. Mme BEVIERE indique que le territoire est lauréat 2019 pour l'« Amanderaie de Pithiviers », ce qui permettra de renforcer la notoriété du gâteau Pithiviers au niveau national. Le projet est porté par la Confrérie de l'Authentique Pithiviers, avec le soutien du PETR.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h30.

**Monique BEVIERE, Présidente**